

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE RENNES

RÉGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Expropriation - DUP

relatif à : Projet d'aménagement
de la ZAC EURORENNES

Jean-Charles Bougerie
Commissaire enquêteur



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :

LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE PREALABLE AU
PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC EURORENNES

En exécution de l'arrêté du 9 JUIN 2021
de Monsieur le préfet de ILLE ET VILAINE,
je, soussigné(e), M BOUGERIE JEAN-CHARLES
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :
TRENTE HUIT JOURS du 14 SEPT 2021 au 21 OCTOBRE 2021.
les AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE AU
PUBLIC DU POINT INFO de RENNES METROPOLE. à _____
_____ de _____ à _____ et de _____ à _____
_____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les observations du public.

A RENNES,
le 11 AOÛT 2021.

signature

Première journée :

le 1^{er} / 10 / 2021 de 14H à _____ et de _____ à _____

1 - Observations de M⁽¹⁾ ne DELIGNON, habitant Avenue Enseigneur Pouéy

les orientations du projet visent à renforcer l'attractivité du centre autour
de la gare. Un futur quartier composé principalement d'immeubles
de grande hauteur est-il attractif ? Qui veut-on attirer par cette
politique de densification systématique.
La démolition systématique devrait faire place à une

RP01

Jean-Charles Bougerie
Commissaire enquêteur

(1) Pour prendre en considération vos remarques, il vous est conseillé de préciser vos noms et coordonnées

réflexion sur les possibilités de rénovation (isolation par l'extérieur, extensions de taille raisonnable). Démolir est violent pour les habitants, produit de nombreux déchets, souvent pollués et appelle des programmes n'intégrant pas de réflexion sur l'existant.

Dans de nombreuses autres villes, il est déjà obsolete de densifier. En effet, les années passées en pandémie poussent certains élus novateurs et visionnaires à repenser l'implantation des constructions en fonction de nouveaux critères : îlots de chaleur urbains, imperméabilisation des sols, coulées vertes, priorité aux modes actifs (voies cyclables prioritaires).

Les milliers d'habitants qui viendraient peupler ces immeubles de R+2 à R+17 auront besoin de plus d'espaces verts que la "dune" de la gare et la promenade G. Brasseur, dont les abords densifiés mettent à mal un écosystème déjà fragile.

Les habitants ne sont pas contre le projet, mais il est important de respecter le désir légitime de certains (et ils sont nombreux) pour une ville où la nature a encore sa place, où des zones de calme et de vues lointaines (sans tours) sont possibles.

Quand il n'y aura plus que des tours à Rennes, plus personne ne voudra y habiter !

Merci pour votre explication, et votre écoute, j'espère le commissaire enquêteur présent ce jour.



le 1^{er} 10/2021

R.D.V de 15^h.

R202

Observation de Mme Glorienne BERNARD habitant Rue de Rival.

Tout d'abord, j'ai lu les observations de Mme Delignon et j'y les partage de tout en tout.

Surtout sa dernière phrase = "Quand il n'y aura plus que des tours à Rennes, plus personne ne voudra y habiter !"

et je remercie également M le Commissaire - enquêteur pour ses explications.

① Je souhaiterais avoir le détail des voies et joints cyclable de =

1) la Rue Pierre Martin

2) la Rue de Quinelen

3) la Rue de Rival (début de la rue).

② Les immeubles de la Rue Quinelen → Quelles en seront les hauteurs ? Est-ce vraiment d'utilité publique que de construire des habitat^o très hauts dans ce quartier ? J'ai choisi d'habiter ce quartier car il était réputé pour son calme et son douceur de vivre.

Pourquoi tout s'achève avec de tels immeubles ?

La hauteur et la forme de l'immeuble des "Revolants SMOF" sont tout à fait corrects pour le quartier.

③ Y a-t-il des commerces prévus dans la Rue de Quinelen ? Si non, pourquoi ?

④ Ce qui serait vraiment d'utilité publique sur la Rue de Quinelen, ce serait une crèche, une maison de retraite, bref + utile que ces immeubles d'habitat^o qui seraient plutôt constructibles à l'impériale de Rennes.

Jean-Charles Bougerie
Commissaire enquêteur

Le 21 OCTOBRE 2021 à 17 heures 00

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M BOUGERIE JEAN-CHARLES

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 38 jours consécutifs,

du 14 SEPTEMBRE 2021 au 21 OCTOBRE 2021

de — heures — à — heures —

et de — heures — à — heures —

Les observations ont été consignées au registre par 2 personnes (pages nos 1 à 3).
au registre de matricule 2
6 pages
Jean-Charles Bougerie
Commissaire enquêteur

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 21 10/2021 de M. XIA Avocats.
Jean-Charles Bougerie
Commissaire enquêteur

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

5. - Lettre en date du _____ de M. _____

le 21 octobre 2021 à 17H00
Jean-Charles Bougerie
Commissaire enquêteur
Jean-Charles Bougerie
Commissaire enquêteur